



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

# communiqué

N°: 123  
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMEDIATE  
RELEASE: LE 9 AOÛT 1982

## LA CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE ACCORDE UN CONTRAT DE \$7 MILLIONS À UNE ENTREPRISE DE CARLETON PLACE

---

Le ministre du Commerce international, l'honorable Ed Lumley, a annoncé aujourd'hui que la Corporation commerciale canadienne a obtenu un contrat de \$7,637,400, de l'Organisation mondiale de la santé pour assurer des services de pulvérisation aérienne à l'appui du programme pour enrayer l'onchocercose de l'OMS. Cette maladie a déjà atteint des dizaines de milliers de personnes en Afrique tropicale, au Yémen et en certaines régions de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale. L'infection est transmise par le filaire dénommé Onchocerca volvulus.

Le contrat, adjugé à l'issue d'un appel d'offres international de l'OMS, sera accordé en sous-traitance par la CCC à la société Viking Helicopters Ltd de Carleton Place en Ontario. Ce contrat prévoit la pulvérisation aérienne de pesticide sur les lieux de reproduction du filaire dans le bassin du fleuve Volta. Il s'agit de réduire la fréquence et l'intensité de cette maladie ainsi qu'à ouvrir des terres fertiles mais désertes au peuplement humain, à l'agriculture et à l'élevage de bétail.

M. Lumley a déclaré que le contrat qui a été négocié et qui sera administré par Approvisionnement et Services au nom de la CCC, assurera du travail à environ trente pilotes, ingénieurs, gestionnaires et techniciens du Canada. Treize hélicoptères et avions à décollage et atterrissage courts à aile fixe, participeront à l'opération pendant la période allant du 1er janvier 1983 au 31 décembre 1985. C'est le troisième contrat de trois ans que la société Viking Helicopters et la Corporation commerciale canadienne ont remporté.